



CERCLE CARRÉ
communication print & web

SAS Cercle Carré
74, rue Pointin
80000 Amiens

contact@cerclecarre.fr
www.cerclecarre.fr

TVA N° : FR 08832464895
N° Siret : 83246489500016

CONDITIONS GÉNÉRALE DE VENTE

1. DEVIS

L'entreprise Cercle Carré est amenée à établir des devis spécifiques qui sont établis d'après les éléments et informations fournis par le client. La validité du devis est limitée à un mois. Toute commande nécessite la confirmation de votre devis. Sans cette signature préalable, notre agence ne sera pas en mesure de réaliser votre conception graphique ou impression.

2. MOYENS DE PAIEMENT

Un premier acompte est exigé à la commande du devis de création (30%), le solde devant être payé à la livraison. Pour le règlement des sites internet ou vidéo le solde doit être payé au recettage pour déclencher la livraison (mise en ligne du site, fourniture des fichiers). À défaut de règlement à la date prévue, le Client est expressément informé que le site ne sera pas mis en ligne en cas de non-paiement du solde de la facture et ne pourra pas engager la responsabilité de Cercle Carré pour l'absence de mise en ligne justifiée par le non-paiement du solde de la facture.

Mode de paiement :

Comptant ou par chèque adressé à Cercle Carré (la mise en création n'est démarrée qu'après réception du chèque d'acompte). Par virement (la mise en création n'est démarrée qu'après réception de votre ordre de virement conforme, envoyé par mail à contact@cerclecarre.fr).

3. FICHIER FOURNI POUR LA CRÉATION GRAPHIQUE

Il appartient au client de vérifier que les fichiers fournis (images et textes) sont libres de droits d'exploitation pour l'agence Cercle Carré. En aucun cas, l'agence Cercle Carré ne pourra être reconnue comme responsable de l'usage illégal de fichiers fournis par ses clients.

4. DOCUMENT ORIGINAL

Sauf stipulations contraires ou impossibilité manifeste, il appartient au client de conserver le document original de tous les éléments remis à l'entreprise. Les marchandises de toute nature et objets divers appartenant à la clientèle ne sont garantis contre aucun risque. Ils doivent être assurés par le client.

Tous les documents ou éléments de fabrication appartenant à la clientèle doivent être repris à la diligence de celle-ci. Sauf convention écrite contraire, l'entreprise n'est pas tenue de conserver, au-delà de trois mois après la fabrication, ces éléments de fabrication. Passé ce délai, en l'absence de convention écrite, les éléments de fabrication précités seront détruits.

5. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Tous travaux préparatoires sont toujours à la charge du client, même quand aucune suite n'est donnée dans un délai d'un mois à compter de leur présentation, et donnent lieu à l'établissement d'une facture.

6. BON À TIRER

Tout bon à tirer doit être signé par le client, par mail ou télécopie avant impression. Il dégage la responsabilité de l'entreprise, sous réserve des corrections portées sur le Bon à tirer. Lorsque l'absence d'un Bon à tirer résulte de la volonté ou du fait du client, la responsabilité de Cercle Carré est dérogée. À défaut de Bon à tirer, la responsabilité du donneur d'ordre est entière.

7. DÉLAIS DE LIVRAISON

La livraison de produit d'impression s'effectuera à l'adresse indiquée par le client, et sera considérée comme effectuée au moment où la commande arrivera à ladite adresse.

Les délais de livraison des documents imprimés sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Tout retard d'exécution des commandes ne saurait servir de base à l'annulation de celles-ci, à refuser

les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts. La livraison ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations.

Vérification de la livraison :

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que leur conformité à la commande.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La vente des produits de Cercle Carré n'a pas pour effet de transférer à ses clients les droits de propriété intellectuelle lui appartenant suivants le code de la propriété intellectuelle. La structure générale ainsi que les logiciels, textes, images animées ou non, son savoir-faire et tous les autres éléments composant le travail de l'entreprise sont la propriété exclusive de l'agence de communication Cercle Carré.

Toute représentation totale ou partielle de ces créations par quelle que personne que ce soit, sans l'autorisation expresse et écrite de l'entreprise Cercle Carré est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée et suivants le code de la propriété intellectuelle qui définit la contrefaçon comme un délit.

La marque de l'agence de communication est une marque déposée toute reproduction est donc prohibée au sens du code de la propriété intellectuelle.

Une idée proposée par le client ne constitue pas en soi une création.

Le client concède également l'agence Cercle Carré dans le cadre de ses services promotionnels (book, site internet ...) le droit d'utiliser son image et de reproduire partiellement tout document, à titre non exclusif et non cessible, et pour toute la durée de protection de ses droits de propriété intellectuelle.

9. CLAUSE PÉNALE

L'absence de paiement intégral à l'échéance initiale, y compris pour prorogation d'échéance, expressément consentie par l'entreprise entraînera automatiquement l'obligation pour le client de régler des intérêts au taux conventionnel, soit 10% de la somme due, soit les frais réels occasionnés s'ils sont supérieurs, ceci en plus des intérêts de retard. En cas de manquement à une obligation contractuelle du client, l'entreprise Cercle Carré se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations.

10. RÉCLAMATION

Compte tenu des pratiques admises dans la profession et des contraintes techniques liées à nos produits d'impression, notre entreprise n'est pas tenue d'assurer la livraison de l'exacte quantité prévue à la commande. Le client est tenu d'accepter une tolérance en plus ou en moins de 5% des quantités prévues.

L'agence se réserve le droit d'utiliser les créations à des fins promotionnelles.

11. LIMITE TECHNIQUES

Le client reconnaît être informé que les logiciels de mise en page et de création ne garantissent jamais une restitution à 100% du fichier apparaissant à l'écran et peuvent entraîner, à l'occasion de traitements successifs, des résultats différents d'un affichage écran ou d'une impression sur une imprimante de bureau ou un copieur connecté.

12. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION COMPÉTENTE

En cas de litige, que ce soit sur la réalisation de travaux ou sur les présentes conditions générales de vente, le tribunal de commerce d'Amiens sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en intervention forcée.